

De la durabilité en entreprises

Lancement du label «Entreprise socialement responsable»

Initié par l'INDR, ce label ESR souhaite permettre aux entreprises de se démarquer dans le domaine sociétal.

MARC FASSONE

L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) est sensibilisée à la problématique du développement durable depuis longtemps.

Elle a signé le 31 octobre 2003 une charte la faisant adhérer aux principes du développement durable définis par l'ONU comme étant la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs.

Suite à cet engagement de promouvoir le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité des entreprises (INDR).

L'UEL, via l'INDR, se veut tout à la fois facilitateur, en offrant une plate-forme d'échanges et de promotion de bonnes pratiques aux entreprises, et acteur, en promouvant des concepts transverse du développement durable dans la gestion des entreprises.

C'est pour accompagner les entreprises dans leur dévelop-

pement en matière de RSE que l'INDR a mis en place son label ESR.

Celui-ci offre un référentiel adapté tant aux différents secteurs d'activité de l'économie qu'à la taille des entreprises, et qui est censé permettre aux entreprises de trouver un juste équilibre entre leurs impératifs économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux et leur rentabilité.

Le label ESR se décline en trois piliers: «social et égalité des chances professionnelles», «gouvernance» et «environnement», eux-mêmes subdivisés en 28 principes et 110 thèmes.

RETOMBÉES

L'entreprise qui souhaite obtenir le label devra commencer par procéder à une auto-évaluation en utilisant l'outil électronique prévu à cet effet sur le site de l'INDR (www.indr.lu).

L'INDR informera les candidats du résultat obtenu. Deux options se présentent alors: soit l'entreprise est invitée à solliciter un audit ou une vérification par un expert agréé en vue d'obtenir le label, soit elle se voit communiquer un plan d'action visant à parfaire ses performances pour suffire au référentiel.

Ce plan d'action peut, le cas échéant, être mis en œuvre avec l'aide d'un professionnel agréé par l'INDR.

Tout ce processus se veut, se-

lon Éric Hiéronimus, en charge du projet, économe en temps et en ressources: «Pour une PME, le coût total ne dépassera pas 1.050 euros.»

Via ce label, l'INDR poursuit quatre objectifs: «Créer une dynamique en matière de responsabilité sociale et de développement durable; promouvoir le concept auprès des entreprises luxembourgeoises; faire prendre conscience aux entreprises de leurs progrès en la matière et faire connaître les entreprises qui s'investissent dans le développement durable.»

Présents lors du lancement du label, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi, ont salué une initiative qui va dans le bon sens.

Le ministre du Travail espère que cela contribuera à déclencher une dynamique interne. «Ce label ne doit pas être qu'un accessoire mais le témoin d'une éthique.» Et de souhaiter des actions et des retombées concrètes.

Ce qui n'est pas évident car ce label n'est pas conçu, selon l'aveu d'Éric Hiéronimus, comme un outil de mesure fixant des objectifs chiffrés à atteindre. «Il vise à aider les entreprises à aller dans le bon sens.»

Ainsi, à la question de savoir si le label pourrait être retiré à une entreprise qui licencie, la réponse reste évasive: «Pas question de s'immiscer dans la



Photo: Martine May

Éric Hiéronimus est en charge du label ESR

gestion courante des entreprises.» Dans l'équilibre rentabilité - responsabilité sociale, on sait de quel côté penchera la balance. Car, quoi qu'on en

dise, et surtout en période de crise, la «vraie» valeur de l'entreprise demeure la capacité bénéficiaire.

Le reste, c'est du luxe.